

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet à 17 heures 30 du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL.

Pouvoir : Daniel SENIE à Giuditta MARCQ.

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 10.07.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 10

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 11

Délibération n° 06 15072026_06

OBJET : Rénovation et Réhabilitation du château de las fonts – travaux complémentaires - jointement de la façade Ouest de l'enceinte

Monsieur le Maire expose à l'assemblée deux devis émanant de la société SGRP, située en Z.I Naudet à Lectoure (32700), relatifs à des travaux complémentaires non prévus au marché initial de rénovation et réhabilitation du château de Las Fonts.

Ces travaux portent sur les finitions de la façade OUEST de l'enceinte du château, plus précisément la partie gauche du porche d'entrée ainsi que la zone adjacente à droite de la grange. Bien qu'ils ne figurent pas au marché principal, ils sont nécessaires afin d'assurer un jointement complet et homogène de l'ensemble de cette façade.

Après plusieurs phases de négociation, la société SGRP a soumis un premier devis d'un montant de 8 724,43 euros hors taxes, couvrant la préparation des surfaces, l'enduisage à pierre vue à la chaux des parements, le scellement et la protection des têtes de mur. Un second devis, relatif à la pose d'un échafaudage indispensable à la réalisation des travaux, s'élève à 4 300,20 euros hors taxes.

Compte tenu du coût conséquent de ces travaux supplémentaires, Monsieur le Maire sollicite à présent l'avis de l'assemblée afin de déterminer l'opportunité de procéder à leur exécution dès à présent ou, au contraire, de différer leur réalisation. Il invite donc les élus à délibérer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité :**

De réaliser les travaux complémentaires dont les montants s'élèvent pour l'enduisage des pierres vues à la chaux à 8 724.43 euros H.T soit 10 469.32 euros TTC, ainsi qu'un devis de 4300.20 euros H.T soit 5 160.24 euros TTC.

Et AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal, le 15 juillet 2026.

Le Maire Bruno VALIENTE

